

◀ Réforme du collège ▶

Un premier bilan calamiteux

SUD éducation alerte et lance une enquête

La réforme du collège est effective depuis la rentrée. Présentée par la ministre de l'éducation comme assurant d'avantage d'égalité, elle ne remplit pas cette mission : importantes disparités dans la mise en place et renforcement des inégalités, surcharge de travail pour les enseignant-e-s et dégradation des conditions d'apprentissage. Trois mois après sa mise en place, SUD éducation propose un premier bilan de cette réforme du collège et invite les personnels à remplir une enquête en vue d'un bilan plus approfondi.

Toujours moins de moyens

La réforme s'est d'abord traduite dans de nombreux établissements par une **diminution de la DHG** (Dotation Horaire Globale), ce qui provoque des pertes d'heures dans certaines disciplines, la disparition de nombreux projets et dispositifs et la perte d'heures dédoublées. Cela a de fait généré des **pertes de postes**, de BMP (Blocs de Moyens Provisoires) ou de postes de stagiaires.

À cela s'est ajouté un **changement de programme pour tous les niveaux et toutes les disciplines en même temps**, qui dans de nombreux établissements ne s'est pas traduit par l'achat de nouveaux manuels ou matériels pédagogiques adaptés, faute d'un budget suffisant.

Renforcement des inégalités

Pas besoin d'attendre plus longtemps pour constater que la mise en place de la réforme, supposée garantir l'égalité des élèves, connaît **de fortes variations d'un collège à l'autre**. La « marge d'autonomie » donnée aux (chef-fe-s d')établissements crée d'ores et déjà des pôles de

spécialisation : tel établissement propose du latin ou une classe européenne grâce à des dérogations, lorsque tel autre propose un accompagnement pour les élèves en difficultés scolaires sur le thème d'un EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) « Monde économique et professionnel », pris sur les heures disciplinaires...

Plus encore, l'application de la réforme connaît **des disparités au sein d'un même établissement**. Ainsi les heures disciplinaires consacrées aux EPI, voire même le nombre d'EPI varient d'une classe à l'autre, faute de professeur-e-s volontaires. C'est le résultat de la déréglementation et de la mise en concurrence des établissements générées par la réforme. Certains établissements se sont vus attribuer des dérogations à la limite des 26 heures hebdomadaires pour les élèves. Mais cela concerne essentiellement le maintien des filières d'excellence telles que les classes européennes. Cela ne manquera pas à terme de favoriser les mouvements d'élèves en fonction des langues ou EPI proposés et d'accentuer encore la ségrégation scolaire, que l'existence d'établissements privés et les inégalités territoriales renforcent déjà.

Sous couvert de pédagogie

A la réforme des collèges s'est ajoutée la **modification de l'intégralité des programmes** (niveaux et disciplines) à la même rentrée. Le **manque de temps** pour faire face aux nouveaux programmes et se les approprier ne peut que nuire aux apprentissages. La réforme impose à chaque professeur-e de prendre sur le temps de sa discipline pour assurer les EPI. **Les conditions d'un véritable enseignement interdisciplinaire ne sont pas réunies** (diminution du temps de travail, temps de concertation prévu dans le service des enseignant-e-s, augmentation de la dotation horaire globale), alors que celui-ci peut être pédagogiquement porteur.

Enfin la prise en charge de la difficulté scolaire en dehors de la classe lors de l'AP (accompagnement personnalisé), a déjà montré son inefficacité avec la réforme des lycées. De plus, faute de dédoublements, souvent l'AP ne s'effectue pas en petits groupes – en fonction des difficultés repérées par l'équipe enseignante – mais en classe entière !

Dégradation des conditions de travail

Cette réforme, qui se met en place suite à la réforme sur les statuts et juste avant la réforme sur l'évaluation, dégrade fortement les conditions de travail des personnels et **alourdit considérablement le temps de travail** en termes de préparation (les nouveaux programmes), d'évaluation (le livret scolaire numérique), de concertation (EPI, Bloc sciences...). **Le surmenage se fait déjà ressentir. SUD éducation alerte le ministère sur le risque majeur de burn out massif des enseignant-e-s des collèges.**

De même la refonte des cycles instaure le plus souvent un travail supplémentaire pour les enseignant-e-s, censé-e-s se concerter avec leurs collègues professeur-e-s des écoles, sans que cette concertation soit comprise dans les emplois du temps ou conduise à une quelconque compensation (réunions de cycle ou écoles-collèges qui ne figurent pas dans les obligations de service des enseignant-e-s du secondaire).

Dans de nombreux établissements, on constate que les alignements et EPI ont eu **des répercussions négatives sur les emplois du temps** des enseignant-e-s comme sur ceux des élèves. Dans certaines disciplines, notamment en sciences, de nombreux/euses collègues se voient imposer d'enseigner une matière pour laquelle ils et elles n'ont pas été formé-e-s, au déni du droit.

Davantage de pressions hiérarchiques

Moins de moyens, plus de travail... Une seule possibilité pour tout faire tenir (mais combien de temps et à quel prix ?) : la pression hiérarchique. De fait, outre le renforcement du pouvoir des chef-fe-s d'établissement et du conseil pédagogique, les « coordonnateurs/trices » (de cycle, de discipline, numériques, décrochage scolaire...) prennent de plus en plus de place dans la mise en œuvre de la réforme et des hiérarchies intermédiaires (permises par la réforme sur les statuts) se mettent en place, ce qui génère de plus en plus de tensions. Cela s'ajoute aux tensions nées de la diminution des moyens et de l'arbitrage des directions entre les collègues qui pourront poursuivre leurs projets ou bénéficier de dédoublements et les autres. De plus dans beaucoup d'établissements, les directions multiplient les réunions pour mettre en œuvre la réforme, sans compensation. Cette inflation de réunions doit être combattue localement, et nos nouvelles obligations réglementaires de service ne doivent pas nous obliger à tout accepter.

Pour un autre collège

Pour un collège égalitaire, SUD éducation revendique :

→ **Des effectifs réduits** pour toutes et tous. Nous revendiquons une baisse des effectifs par classe pour atteindre 20 élèves maximum en collège ordinaire, 16 en éducation prioritaire, 12 en SEGPA, les élèves en intégration et inclusion devant être comptabilisé-e-s dans les effectifs des classes. Nous revendiquons des dédoublements nationaux sur la moitié des horaires d'enseignement dans toutes les matières.

→ **Un collège réellement unique avec un enseignement polytechnique** qui garantisse à tou-te-s les élèves l'exploration de tous les types de savoirs, qu'ils soient manuels, techniques, artistiques ou théoriques, reposant sur des pratiques pédagogiques coopératives et émancipatrices.

→ **La réduction du temps de travail.** Nous revendiquons pour les enseignant-e-s que 3 heures soient soustraites des obligations de services pour être consacrées à la concertation, dans le cadre d'une baisse du temps de travail à 14h de classe par semaine + 3h de concertation.

→ **L'autonomie des équipes et non des chef-fe-s d'établissement : vers l'autogestion.**

Nous invitons les personnels à se saisir de l'enquête syndicale à retrouver sur notre site : www.sudeducation.org

